

L'enseignement des Langues dans le nouveau lycée à partir de la classe de première à la rentrée 2011.

Classe de première BO spécial n°9 du 30 septembre 2010.

Programme d'enseignement spécifique de littérature étrangère en langue étrangère au cycle terminal de la série littéraire arrêté du 21-7-2010 - J.O. du 28-8-2010 (NOR [MENE1019738A](#))

L'enseignement de la littérature en langue étrangère :

- Il est **assuré** par les **professeurs de langues vivantes** ;
- Il peut se faire dans l'une ou l'autre des langues étudiées et selon les choix opérés par vos établissements en fonction de la DHG ;
- C'est l'Inspection Générale des Langues qui a « voulu » cet enseignement qui a des objectifs rappelés dans le BO
 - « *L'enseignement spécifique de littérature étrangère en langue étrangère vise à développer le goût de lire et à augmenter l'exposition de l'élève (...), ouvre un nouvel espace pour une pratique accrue de la langue par l'entraînement et la mise en œuvre de toutes les activités langagières* ».
 - Il est donc bien du domaine des langues vivantes et relève des enseignants de LVE.

Aucun programme précis n'est arrêté :

« Dans le temps imparti pour cet enseignement, il ne peut être question d'une approche exhaustive. Il s'agit essentiellement de *construire des repères solides* chez les élèves, de leur *donner le goût et l'envie* d'aller plus loin, de les *familiariser avec la lecture* et de les *entraîner à la lecture suivie* »....

« *Ces mouvements littéraires sont abordés au travers du récit, de la poésie et du théâtre. L'importance respective de chacun de ces genres varie selon les cultures et les époques.*

Cette double approche, historique et par genre, Apparaissent alors des domaines d'influence et de confluence que l'approche comparative permet de mettre en évidence ».

- Des thématiques sont proposées...
- Les élèves seront amenés à **développer des compétences dans toutes les activités langagières. Des exemples sont proposés dans le BO.**

- « **Passer du niveau seuil B1 au niveau avancé B2** dans l'échelle du Cadre européen commun de référence pour les langues constitue un progrès important dans la maîtrise de la langue apprise. Si ces deux niveaux relèvent bien de celui de l'utilisateur indépendant, la différence qui les sépare représente un degré de complexité et d'autonomie supplémentaires.... »

On pourra se rapprocher des collègues professeurs de lettres ou professeurs d'autres langues mais aussi les « humanités » Histoire et Géographie par exemple...pour établir des ponts, des contacts enrichissants.

**Pour l'option LV2 approfondie:
BO spécial N°9 du 30 septembre 2010.**

- C'est un enseignement spécifique à la série L LV1 ou LV2 (LV2 pour ce qui nous concerne) ;
- Le niveau attendu en LV2 est B2, c'est un niveau « avancé », il est ambitieux ;
- « *Cet enseignement approfondi permet à l'élève d'intensifier sa pratique des langues tout particulièrement de l'oral* » (p.27 du BO)...
- « *Tout en abordant les notions culturelles du programme, il s'agit d'en approfondir certains aspects-y compris dans une approche complémentaire et contrastive des langues pratiquées* »
- *...ces modalités confèrent davantage d'aisance et d'autonomie à une pratique de la langue en phase avec le monde contemporain. ...exposition à une langue riche et authentique ainsi qu'une maîtrise approfondie des outils Tice... »*
- C'est une invitation pour le professeur à mettre en place des modalités de travail innovantes, le BO en offre une série déjà riche...
- Il n'y a **pas de programme à proprement dit**, ce sera au professeur de choisir et proposer ses supports en fonction des attendus (cf. extraits du BO ci dessus)

On ne confondra pas avec la langue de complément encore enseignée cette année qui restera telle quelle pour la terminale 2011-2012.

Les horaires des LVE BO spécial n°1 du 4 février 2010 :

- 1^{ère} ES,S, et L : tronc commun : 4h30 globalisées ;
- 1^{ère} L littérature en langue étrangère : 2 heures
- Terminale littérature en LV en 2012-2013 : 1h 30
- Enseignement de LV approfondie : série L uniquement : 3h en 1^{ère} et 3h en terminale.

Nous sommes encore en attente des nouvelles modalités de baccalauréat.

Comme déjà conseillé, il y a quelques mois après les questions posées par certains établissements, il serait bon qu'un élève choisisse l'option LVE approfondie dans une autre langue que celle de l'enseignement de littérature.

J'espère avoir répondu à quelques questions.

Bien à vous
C Manesse